

RÈGLEMENT COMPLET LE GRAND JEU

ARTICLE 1 : SOCIÉTÉ ORGANISATRICE

« *Nom de la boutique + adresse* » organise du 01/12/2020 au 23/12/2020 un jeu gratuit sans obligation d'achat, intitulé « Grand Jeu De Noël Facebook ».

Ce jeu-concours n'est ni organisé ni parrainé par Facebook.

ARTICLE 2 : ANNONCE DU JEU

Ce jeu est annoncé par :

- Facebook

ARTICLE 3 : PARTICIPATION

Ce jeu gratuit sans obligation d'achat est ouvert à toute personne physique majeure. Les participants à ce jeu acceptent l'intégralité du présent règlement.

ARTICLE 4 : MODALITÉS DE PARTICIPATION

Pour jouer et peut-être gagner le lot mis en jeu, le participant doit :

- 1- Être fan de la page Facebook « *Nom de vote page* » : www.facebook.com/nom-de-votre-page
- 2- Liker la publication annonçant le jeu
- 3- Partager la publication

La participation sera clôturée le 23/12/2020 à 19h. Le tirage au sort aura lieu le 24/12/2020 à 11h. (*Vous pouvez adapter les dates et horaires*)

Mécanique du jeu : À chaque joueur sera attribué un numéro selon l'ordre de participation (le premier a le numéro 1, le deuxième le numéro 2 ...). Le tirage au sort se fera ensuite par l'utilisation d'un générateur de chiffres aléatoires. (*c'est un outil gratuit en ligne*)

ARTICLE 5 : LOTS A GAGNER

Lot à gagner : (*indiquez ici votre/vos lots, ainsi que la valeur en €*)

ARTICLE 6 : REMISE DES LOTS

Le nom du gagnant sera annoncé sur la page Facebook de « *Nom de votre boutique* ». Il sera également contacté via Messenger. Le lot est à retirer avant le (*indiquez une date*) directement en magasin se situant (*indiquez l'adresse*)

ARTICLE 9 : PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 Janvier 1978, toute personne remplissant une demande de participation bénéficie d'un droit d'accès et de rectification portant sur les données personnelles collectées par la Société organisatrice. Tout participant peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant. Ces droits

pourront être exercés sur simple demande écrite en contactant la Société organisatrice à l'adresse du jeu.

ARTICLE 10 : LIMITE DE RESPONSABILITE

La responsabilité des sociétés organisatrices ne saurait être encourue dans les cas suivants :

- si, pour un cas de force majeure ou indépendant de leur volonté, le présent jeu devait être modifié, écourté ou annulé,

Elles se réservent dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation, et de reporter toute date annoncée. Leur responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Des additifs, ou en cas de force majeure, des modifications, à ce règlement peuvent éventuellement être publiés pendant le jeu. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement.

ARTICLE 11 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

Le simple fait de participer entraîne :

- L'acceptation entière et sans réserve du présent règlement
- Tous les cas non prévus par le règlement seront tranchés par les sociétés organisatrices

ARTICLE 12 : DISPONIBILITE DU REGLEMENT

Le règlement est disponible au siège de l'association et pourra être adressé à titre gratuit à toute personne qui en fera la demande écrite (remboursement des frais d'affranchissement).